

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2017**

**Présents :** Pierre DESPRÉS, Maire – Elisabeth GUIHENEUX – Jean-Michel ROUSSEAU – Noëlle BESNARD – Amand LETORT – Aymeric MASSIET du BIEST, adjoints, – Pierre MOUEZY, Loïc MARSOLLIER, Françoise GAULTIER, Marie-Christine MORIN, Thérèse SAUDRAIS, Brigitte GARDAN, Olivier DESPREZ, Antoine GEFFRAY, Marylène DOINEAU, Laurent QUICHON, Mathieu VINCENT

**Pouvoirs :** Yvan MARSOLLIER pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX, Annie BOUSSEAU pouvoir à Noëlle BESNARD, Martine MIGOT pouvoir à Loïc MARSOLLIER, Martine LEGRAS pouvoir à Pierre DESPRÉS, Jean-Charles MOREAU pouvoir à Amand LETORT, Sandrine DYLLIS pouvoir à Aymeric MASSIET du BIEST

**Excusés :** Catherine GOUBIN, Pascal ODY, Katia BONNANT

**Absent :** Eric MARTIN

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION du procès-verbal de la précédente réunion -**

***Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.***

**DÉCISIONS –**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, et qui concernent notamment des ventes et renouvellements de concessions dans le cimetière communal, des subventions pour la réhabilitation des façades, la mise aux normes et la pose d'enseignes commerciales pour l'année 2017

***Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.***

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 DU SMICTOM -**

Le Maire laisse la parole à Jean-Michel ROUSSEAU, vice-président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, pour la présentation de ce dossier.

Le rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères reprend les indicateurs techniques, financiers et environnementaux.

Le rapport doit être mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 2224-5 et L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.***

**TARIFS COMMUNAUX –**

Le Maire indique qu'il convient de revoir les tarifs de la médiathèque, de la location de la salle polyvalente, des clés et badges de la salle de sports, du cimetière, de fourniture de la liste électorale.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,***

- ***VALIDE les tarifs de la médiathèque, de la location de la salle polyvalente, des clés et badges de la salle de sports, du cimetière et de fourniture de la liste électorale compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.***

**CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU RIPAME (Relais Intercommunal Parents – Assistants Maternels – Enfants) -**

Le Maire laisse la parole à Aymeric MASSIET du BIEST, adjoint en charge de la petite enfance, de l'enfance et des affaires scolaires, pour la présentation de ce dossier. Il indique que, par délibération du 15 septembre 2016, le Conseil Municipal a donné un accord de principe à la création d'un Relais d'Assistants Maternels avec Argentré-du-Plessis.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,***

- ***VALIDE la convention de fonctionnement du RIPAME des 11 communes adhérentes à ce service ;***
- ***AUTORISE le Maire à signer ladite convention.***

**FONDS DE CONCOURS DE VITRÉ COMMUNAUTÉ – SALLE POLYVALENTE -**

Le Maire propose de demander le report de 50 000 € du fonds de concours (initialement attribué par Vitré Communauté pour le terrain synthétique) sur le projet de rénovation de la salle polyvalente : ce financement permettra de bénéficier d'une subvention au titre du contrat de territoire 2017-2021 – volet 2 – de 123 907 €.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,***

- ***VALIDE le report du fonds de concours attribué par Vitré Communauté pour la réalisation du terrain synthétique d'un montant de 50 000 € sur le projet de rénovation de la salle polyvalente.***

### **LECTURE PUBLIQUE – Demande de subvention au titre du contrat de territoire -**

Le Maire laisse la parole à Aymeric MASSIET du BIEST, adjoint en charge de la petite enfance, de l'enfance et des affaires scolaires, pour la présentation de ce dossier. Il indique que la date de dépôt des demandes de subvention a été avancée par le Conseil Départemental au 31/01/2018.

La médiathèque de La Guerche étant inscrite dans un réseau intercommunal (Rouedad), il est proposé de demander les subventions au titre du volet 3 du contrat de territoire - thème lecture publique :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **SOLLICITE les subventions au titre du contrat de territoire dans le cadre de l'action intitulée « Lecture publique » pour :**
  - **le festival Bulle des Prés ;**
  - **l'acquisition de fonds multimédia image et son ;**
- **MANDATE le Maire pour mener à bien ces demandes.**

### **FACTURATION ASSAINISSEMENT – HÔPITAL DE LA GUERCHE DE BRETAGNE -**

Le Maire précise que, depuis 2003, la ville facture à l'hôpital la redevance assainissement comme cela est fait pour d'autres entreprises. Or, l'hôpital vient de se rendre compte que la redevance assainissement est également facturée par VEOLIA puis reversée à la ville sur le budget assainissement.

L'hôpital demande donc le remboursement de la taxe facturée par la ville pour les 4 dernières années pour un montant de 101 775,29 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE d'annuler le titre de recettes concernant la redevance assainissement établi le 28 février 2017 d'un montant de 25 806,38 € au titre de l'année 2016 ;**
- **DÉCIDE de procéder au remboursement des années 2013, 2014 et 2015 ;**
- **PRÉCISE que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018.**

### **ASSAINISSEMENT eaux usées et réseau séparatif – Rue des Fontaines et allée des Acacias – Maîtrise d'oeuvre et travaux -**

Le Maire laisse la parole à Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie, du jardin public et des espaces verts, pour la présentation de ce dossier. Il indique que, suite à la finalisation de l'étude relative aux travaux d'assainissement eaux usées et réseau séparatif, le BET HORIZONS, maître d'oeuvre, a présenté une estimation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE les tranches suivantes :**
  - **tranche 1 (rue du Champ de Foire et rue Saint Louis) pour un montant estimatif de 118 645 € HT**
  - **tranche 2 (rue Joffre, rue des Fontaines et allée des Acacias) d'un montant estimatif de 228 460 € HT,**
- **AUTORISE le Maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre d'un montant de 896,69 € HT avec le BET HORIZONS pour les travaux sur le réseau eaux usées,**
- **AUTORISE le Maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre d'un montant de 4 183,71 € HT avec le BET HORIZONS pour les travaux sur le réseau séparatif ;**
- **AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.**

### **PERSONNEL COMMUNAL - Créations et suppressions de postes -**

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel communal, pour la présentation de ce dossier. Elle indique que, dans le cadre de l'évolution des carrières des agents, il est proposé de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.**

### **PERSONNEL COMMUNAL - RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) – Complément à la délibération n° 2016-156 du 17 novembre 2016) -**

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel communal, pour la présentation de ce dossier.

Elle indique que, suite à la parution le 30 décembre 2016 de l'arrêté relatif aux adjoints du patrimoine et le 16 juin 2017 des arrêtés relatifs aux adjoints techniques et agents de maîtrise, il est proposé aux membres du conseil municipal de compléter la délibération n° 2016-156 du 17 novembre 2016.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques, agents de maîtrise et adjoints du patrimoine une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) : emploi occupé et expérience professionnelle,**
- **DÉCIDE d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant,**
- **PRÉCISE que le CIA n'est pas instauré.**

**Vitré Communauté – Transport des réseaux intra-urbains -**

Le Maire précise que la participation demandée à la ville de La Guerche pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 décembre 2016 concernant le transport des réseaux intra-urbains s'élève à 6 730 € (917 € pour 2015 et 5 813 € pour 2016).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **ACCEPTE les modalités de tarification par Vitré Communauté à la ville de La Guerche de Bretagne du service de lignes intra-urbaines du réseau de La Guerche de Bretagne.**

**DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2018 – DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2018 -**

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018 et de la DSIL 2018 pour le remplacement de 12 fenêtres à l'école élémentaire Brisou-Pellen. Le montant de la dépense s'élève à 36 014,31 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **SOLLICITE la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le remplacement de 12 fenêtres à l'école élémentaire Brisou - Pellen ;**
- **SOLLICITE la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le remplacement de 12 fenêtres à l'école élémentaire Brisou – Pellen.**

**Motion : Projet de Loi de finances 2018 et « stratégie logement » du gouvernement -**

Le Maire indique qu'aujourd'hui, le projet de loi de finances est axé sur la nécessaire recherche d'économies budgétaires. Cependant, les mesures prévues en matière de politique du logement ignorent totalement la diversité des réalités territoriales. Ceci aboutit à :

- **Sacrifier** une grande partie du territoire national en supprimant et/ou limitant les dispositifs d'accès et d'investissement,
- **Impacter** très dangereusement l'autofinancement des bailleurs sociaux et donc leur capacité à produire et à réhabiliter en prévoyant une baisse des APL compensée par une diminution des loyers,
- **Menacer** directement le secteur du BTP et donc l'emploi.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE d'adopter une motion sollicitant du gouvernement le retrait des mesures annoncées et l'ouverture d'un dialogue avec l'ensemble des acteurs du logement en Bretagne, au premier rang desquelles les collectivités délégataires des aides à la pierre, en lien avec les bailleurs sociaux ;**
- **DÉCIDE d'adopter la motion selon les termes ci-dessus dans le respect des réalités économiques et sociales de notre territoire tout en conservant le souci d'une saine gestion des finances publiques.**

**Cession de terrain Allée Jules Massenet -**

Le Maire précise que M. et Mme Didier BEAUTRAIS seraient intéressés pour acquérir un terrain non utilisé, mitoyen de leur propriété, à l'extrémité de l'allée Jules Massenet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

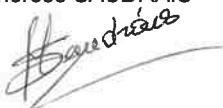
- **DÉCIDE de vendre une surface de terrain d'environ 670 m<sup>2</sup> situé à l'extrémité de l'allée Jules Massenet à M. et Mme Didier BEAUTRAIS,**
- **FIXE le prix de vente à 50 € le m<sup>2</sup>,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié,**
- **PRÉCISE que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.**

**AFFAIRES DIVERSES -**

A l'issue de la séance, les élus abordent des questions sur la vie communale.

Séance levée à 22 heures 20

La Secrétaire de séance,  
Thérèse SAUDRAIS



Le Maire,  
Pierre DESPRÉS

